

# ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

## ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES

---

Procès-verbal no 78  
du jeudi 15 juin 2023, à 17 heures 30, Hôtel de Ville, Broc

---

**Présents** : selon listes des présences

**Président** : Bosson Vincent, Préfet de la Gruyère

**Membres du comité** : Doutaz Jean-Pierre, Secteur Centre, Syndic, Gruyères  
Fagnière Dufour Myriam, Secteur Rive gauche, Syndique, Marsens  
Gaillard Bertrand, Secteur Rive droite, Syndic, La Roche  
Pharisa Olivier, Secteur Intyamon, Syndic, Bas-Intyamon  
Rey Noam, Secteur Sionge, Syndic, Vuadens  
Rime Bernard, Secteur La Jagne, Vice-syndic, Val-de-Charmey  
Wyssmueller Nicolas, Secteur Ville de Bulle, Conseiller communal, Bulle

**Délégués** : les délégués de 23 communes sur les 25 communes que compte le district

**Secrétaire régionale** : Gobet Nadine

**Excusés** : - Communes de Corbières et Hauteville  
- Membres du Comité de direction :  
- Morand Jacques, Secteur Ville de Bulle, Syndic, Bulle  
- Roth Pasquier Marie-France, Secteur Ville de Bulle, Conseillère communale, Bulle, Vice-présidente

---

### **Ordre du jour :**

1. Salutations – Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal no 77 de l'Assemblée du 22 décembre 2022
3. Rapport d'activité 2022 : approbation
4. Comptes 2022
  - 4.1 Présentation des comptes 2022
  - 4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision
  - 4.3 Préavis de la Commission financière
  - 4.4 Approbation des comptes 2022 et décharge aux organes responsables
5. Concept directeur touristique Gruyère 2030
  - 5.1 Présentation par Mme Marta Flack, Directrice de La Gruyère Tourisme
  - 5.2 Approbation du Concept directeur touristique Gruyère 2030
6. Plan directeur régional : informations et suite du dossier

7. Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes : informations et suite du dossier
  8. Divers
- 

## 1. Salutations – Contrôle des présences

**M. le Président** souhaite la bienvenue à tous les participants. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, les Syndics, les Conseillers communaux, les membres du Comité de direction, M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière, Mmes Nadine Gobet, Secrétaire régionale, Thérèse Sottas, Coordinatrice-PDR et Patricia Gachoud, Secrétaire. Il salue également les représentants de la presse qu'il remercie de relayer les débats et décision de l'ARG, un relai important vers les citoyennes et citoyens.

**M. Claude Cretton**, Syndic de la Commune de Broc adresse ses souhaits de bienvenue et organise un quiz de trois questions sur sa commune. En outre, il informe les participants que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués.

**M. le Président** désigne deux scrutateurs :

- Mme Catherine Beaud, Syndique, Commune de Riaz
- M. Dominique Macheret, Syndic, Commune de Botterens.

Il constate la présence de 23 communes sur les 25 communes-membres de l'ARG, ce qui représente 114 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

**M. le Président** relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du Rapport d'activité 2022 et des comptes 2022.

La convocation a également paru dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg.

Concernant le point de l'ordre du jour 5 Concept directeur touristique Gruyère 2030, **M. le Président** informe les délégués que l'ARG propose de reporter cet objet à la prochaine Assemblée des délégués d'automne et il donne la parole à M. Nicolas Wyssmueller, Président de La Gruyère Tourisme et membre du Comité de direction.

**M. Wyssmueller** fait savoir que le Rapport devait être finalisé et qu'il était prévu que l'ARG l'adresse le 5 juin 2023 aux Conseils communaux. Plusieurs communes ont réagi estimant que le délai était trop court pour un examen. De plus, à cette date, le Rapport n'était pas totalement finalisé. Par conséquent, au vu de ce qui précède, l'ARG a décidé de proposer aux délégués de reporter ce point de l'ordre du jour afin, d'une part, de finaliser ce Rapport dans des conditions optimales et, d'autre part, de permettre aux communes de disposer de suffisamment de temps pour son examen.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques quant à l'ordre du jour et à la modification proposée. Il constate que ce n'est pas le cas et passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués avec la suppression du point 5. Concept directeur touristique Gruyère 2030, reporté à l'Assemblée des délégués d'automne 2023.

**2. Approbation du procès-verbal no 77 de l'Assemblée ordinaire du 22 décembre 2023**

**M. le Président** rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal par courriel du 11 janvier 2023. Il demande si la lecture du procès-verbal est demandée et s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le procès-verbal no 77 de l'Assemblée ordinaire du 22 décembre 2023.

**3. Rapport d'activité 2022 : approbation**

**M. le Président** rappelle que le Rapport d'activité récapitule les travaux réalisés au sein de l'ARG durant l'année écoulée, que ce soit lors des Assemblées annuelles, des Comités de direction ou des diverses commissions ou groupes de travail et que chaque commune a reçu un exemplaire avec la convocation. Ce document a été préparé par le secrétariat qu'il remercie et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance.

Il demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité le Rapport d'activité 2022.

**4. Comptes 2022****4.1 Présentation des comptes 2022**

**M. le Président** informe que les comptes 2022 ont été approuvés par le Comité de direction et révisés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle.

Selon la décision de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2019, la contribution de fonctionnement est de Fr. 9.-- par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF. Quant à la contribution au Fonds régional d'investissement, elle s'élève à Fr. 750'000.--. L'Assemblée des délégués du 18 novembre 2021 a confirmé la contribution de fonctionnement de Fr. 9.-- par habitant pour l'année 2022.

Il donne la parole à Mme Gobet pour la présentation des comptes 2022.

**Mme Gobet** informe que le plan comptable MCH2 a été introduit au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qu'il a été validé avec le Service des communes. Du fait de l'introduction de nouveaux comptes et de nouveaux intitulés, il est plus difficile de faire une comparaison simple. Elle relève que le budget 2022 a été respecté.

### Comptes de résultats

**Mme Gobet** reprend et informe sur chaque compte. Au sujet de la remarque no 9, elle précise que le Fonds régional d'investissement a surtout été concerné par le règlement des factures du Bureau Archam & Partenaires SA, Chef de projet du Plan directeur régional (PDR). L'ARG a clos l'exercice 2022 avec un bénéfice de Fr. 159'744.65.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

### Comptes d'utilisation des fonds d'investissement

**Mme Gobet** reprend chaque compte et donne des informations. Elle demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

### Bilan

**Mme Gobet** rappelle que l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » (AISG) ne dispose pas de fonds. Aussi, dans l'attente de l'ouverture d'un compte de crédit, l'ARG a fait des avances à l'AISG dans le cadre de la procédure de construction du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère pour un montant de Fr. 140'848.45. En outre, l'ARG a également fait une avance de Fr. 452'378.65 dans le cadre de la construction de la patinoire provisoire à Le Pâquier. Ces montants seront remboursés à l'ARG par l'AISG.

Quant aux créanciers figurant dans les transitoires, toutes les factures ont été payées à la fin du mois de janvier 2023.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

### 4.2 Présentation du Rapport de l'organe de révision

**M. le Président** donne la parole à Mme Gobet pour la lecture du rapport du 23 mai 2023 de l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle, dispensée d'être présente à cette assemblée.

**Mme Gobet** lit le Rapport de l'organe de révision.

### 4.3 Préavis de la Commission financière

**M. le Président** donne la parole à M. Nicolas Hassler, Président de la Commission financière qui s'est réunie le 30 mai 2023 pour l'examen des comptes.

**M. Hassler** lit le rapport de la Commission financière du 3 juin 2023 qui recommande aux délégués l'approbation des comptes 2022.

### 4.4 Approbation des comptes 2022 et décharge aux organes responsables

**M. le Président** demande si la parole est demandée et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

**Décision :**

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2022 de l'Association Régionale la Gruyère et donne décharge aux organes responsables.

**5. Concept directeur touristique Gruyère 2030**

5.1 Présentation par Mme Marta Flack, Directrice de La Gruyère Tourisme

5.2 Approbation du Concept directeur touristique Gruyère 2030

**Selon décision prise en ouverture de l'Assemblée, les délégués ont accepté la suppression et le report de ce point.**

**6. Plan directeur régional : informations et suite du dossier**

**M. le Président** rappelle que le Plan directeur régional (PDR) a été adopté lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 22 décembre 2022. Le lendemain, soit le 23 décembre 2022, le PDR a été transmis à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) qui oralement avait annoncé qu'un retour pouvait être attendu pour le mois d'avril 2023. Puis, la DIME a invité l'ARG à participer à une séance le 5 juin 2023. Etaient présents, M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Mme Giancarla Papi, Cheffe de service et M. Simon Richoz, Chef de section, du Service des constructions et de l'aménagement SeCA ainsi qu'une délégation de l'ARG.

L'ARG a été félicitée pour son Plan directeur de nouvelle génération et le Canton a communiqué oralement certaines orientations et problématiques particulières concernant notamment les zones stratégiques régionales et cantonales.

L'ARG devrait, en principe, recevoir la décision de la DIME d'ici la mi-juillet 2023. **M. le Président** espère que le PDR pourra être approuvé totalement d'ici la fin de cette année, ce qui permettra de passer à la phase de concrétisation avec l'entrée en action des commissions et groupes de travail sous la direction de Mme Thérèse Sottas, Coordinatrice du PDR.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

**7. Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes : informations et suite du dossier**

**M. le Président** rappelle qu'une synthèse du Rapport Fusion 25 du Bureau BDO SA a été présenté à la presse en décembre 2021. Ensuite, le Comité de direction a procédé à une analyse et a demandé des compléments au Bureau BDO SA. Une seconde version a été remise à l'ARG en juillet 2022 et le Comité de direction a procédé à un nouvel examen. Il a validé la version finale en automne 2022. En parallèle, il a demandé au Service de communes une analyse financière portant sur les années 2016-2020.

La version finale du Rapport Fusion 25 et l'analyse financière 2016-2020 ont été adressées le 23 décembre 2022 au Comité de pilotage (COPIL), c'est-à-dire aux 25 Syndics des 25 communes

gruériennes. Dans le même temps, le COPIL a été convoqué à la Conférence des Syndics du 15 février 2023, consacrée entièrement à ce dossier.

Lors de cette séance, le COPIL a décidé :

- de transmettre aux élus des 25 Conseils communaux, le Rapport Fusion 25, l'analyse financière 2016-2020 et le procès-verbal de la séance du COPIL du 15 février 2023
- de convoquer tous les membres des 25 exécutifs communaux à une soirée d'information qui aura lieu le 29 juin 2023, au Cycle d'orientation de Bulle.

Ce sera l'occasion d'avoir une discussion générale. Cette soirée d'information n'est pas publique et est exclusivement réservée aux élus, mais la presse y est conviée. En parallèle, l'ARG élabore un document de synthèse afin de vulgariser ce rapport.

**M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques. Il constate que ce n'est pas le cas.

## 8. Divers

**M. le Président** demande si un point doit être abordé et constate que ce n'est pas le cas.

Au sujet des espaces réservés aux eaux (ERE), il fait savoir que l'ARG avait demandé à la DIME la méthodologie utilisée. L'ARG a reçu ces documents le 14 juin 2023. Elle va les analyser et décider de la suite à donner.

Sur cette problématique, il encourage toutes les communes à solliciter la DIME en portant à sa connaissance les problèmes particuliers.

Il demande s'il y a des questions ou remarques et constate que ce n'est pas le cas.

L'Assemblée est levée à 18 heures 10.

**Association Régionale la Gruyère**

Le Président :

Vincent Bosson, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 21 juin 2023/NG-pga

Distribution par courriel : - Mmes et MM. les délégués  
- Conseils communaux  
- Comité de direction  
- Commission financière